

La culture est-elle un reflet de notre avenir ?

Richard Mairet

Numéro 121, hiver 2003–2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/41591ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)

1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mairet, R. (2003). La culture est-elle un reflet de notre avenir ? *Liaison*, (121), 11–13.

La culture

EST-ELLE UN REFLET DE NOTRE AVENIR ?

Richard MAIRET

LA CULTURE ayant de nombreuses définitions, plus de 200, pose problème à plusieurs décideurs, autant du côté des gouvernements que parmi les différents intervenants du secteur dit culturel. *Le reflet de notre avenir : Une étude des questions sur les ressources humaines dans le secteur culturel au Canada. Constats et recommandations*, publiée par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC), présente un portrait éloquent de la situation dans ce secteur. Il n'appartenait pas à l'étude de nous offrir une définition de la culture ; même que l'utilisation du mot « culture » dans cette étude prête parfois à confusion. Ainsi, « la culture "anéémique" des ressources humaines, la culture de l'exploitation ou une culture de la formation continue » nous semble ambiguë. La citation de John Ralston Saul est une invitation à la réflexion sur l'espace que doit occuper la culture au Canada. Comme le souligne Saul, « la culture a été présentée comme s'il s'agissait de quelque chose de marginal, voire d'accessoire dans la société [...] l'histoire montre que c'est déraisonnable », et il conclut que la « culture est le moteur de toute société fructueuse ». Ce qui reste en deçà de la vérité. En effet, il est impossible pour une société humaine d'exister sans culture, le problème étant de définir son contenu, pas de remettre en cause son existence *per se*. Cette étude reflète le contenu organisationnel de la culture au Canada : plus explicitement, la manière du Canada de gérer les ressources humaines de ce secteur, vital pour son avenir en tant que société humaine. Trop d'études dans ce domaine insistent sur l'industrie de la culture et passent sous silence ce qui lui donne naissance. Cette étude ne fait pas exception, mais tel n'était pas son but premier. Il convient cependant d'insister sur deux éléments importants en ce qui concerne la culture. Le premier point est que l'être humain est un créateur et que la création demande un espace-temps libéré de certaines contraintes, matérielles entre autres, mais pas exclusivement. Le second point est la valorisation de la culture, celle qui fait grandir l'être humain – donc la société à laquelle il s'identifie en tant qu'individu. Caius Cilinius Maecenas apporta une réponse au premier point. Ce chevalier romain (de 69 à 8 av. J.-C.), ami personnel de l'empereur Auguste, favorisait les lettres et les arts, et sa maison à Rome était ouverte à tous. Le génie de la langue française a fait de son nom propre un nom commun : « mécène » qui, nous le savons tous, désigne une personne aidant financièrement les écrivains, les artistes, les savants, etc. Nous pouvons dire que Maecenas fut largement imité par tous les princes et gouvernants des cités en pleine expansion économique : Venise, Florence, Bruges, Dubrovnik ; ou par des rois plus soucieux de leur pouvoir ostentatoire que de l'économie du royaume, dont Louis XIV. La réponse de

Maecenas est celle adoptée exclusivement par les États-Unis, qui réduisent l'idée de la culture aux arts, surtout aux arts vendables. Il est regrettable qu'au Canada cette idée réductionniste puisse être une nouvelle politique en la matière.

L'étude *Le reflet de notre avenir* porte mal son intitulé ; *La culture : creuset de notre avenir* aurait été plus adapté à elle. En effet, la culture existe chez tous les groupes humains de la planète ; sa définition, par contre, est à géométrie variable selon les latitudes, y compris au

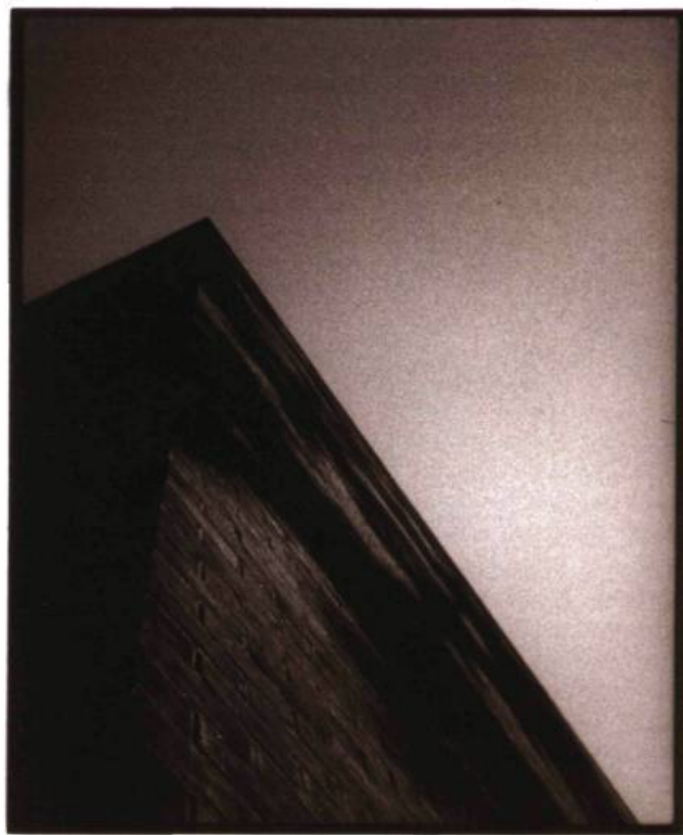


Photo : François Dufresne

Canada. Le recours à la classification devient donc la porte de sortie pour catégoriser, répertorier, quantifier, compiler et analyser ce que tout le monde est censé connaître : la culture.

Pour Statistique Canada, il existe des professionnels de la culture qui appartiennent à la catégorie générale des « travailleurs de la culture ». Cette catégorie regroupe 43 professions distinctes : les artistes, les photographes, les architectes, les promoteurs, les distributeurs ainsi que les conservateurs d'œuvres d'art. Ces « travailleurs » représentaient 2,85 % de la population active en 1998, soit 407 000 personnes. Cependant, les artistes possèdent leur propre courbe de l'emploi, composée de huit catégories de professionnels : les écrivains, les musiciens, les interprètes et les artistes visuels en sont. Ce qui veut dire 120 000

personnes en 1998, soit 25 % de plus qu'en 1988. Autrement dit, 29,5 % des travailleurs de la culture, mais seulement 0,84 % de la population active. Ajoutons que la plupart des personnes de cette catégorie (65 %) étaient des travailleurs autonomes ; et nous avons un tableau particulier de la situation au Canada en ce qui a trait aux ressources humaines dans ce secteur. (Source : Statistique Canada.)

En conséquence, entre 1992-1993 et 1997-1998, on note une baisse régulière des dépenses liées à la culture, qui passaient d'un peu plus de 5,9 milliards à un peu moins de 5,6 milliards de dollars, ce qui se traduit par une réduction de 5,3 %. Les contributions fédérales et provinciales en matière d'arts ont reculé respectivement de 7,5 % et de 12,6 % au cours de cette période, tandis que les dépenses municipales au titre de la culture ont progressé de 8,6 %. Nous ne pouvons dire si ce transfert du financement de la culture aux instances municipales aura des conséquences néfastes, mais l'évidence des disparités régionales en matière de ressources laisse présager l'appauvrissement dans certaines régions du pays éloignées des grands centres et en particulier pour les minorités linguistiques de langue française dont la ruralité – hors Québec – n'est plus à démontrer.

Second point : la valorisation de la culture. La question se pose avec beaucoup d'acuité sur notre avenir et notre devenir en tant que nation. Si les ressources humaines sont la pierre angulaire de l'édifice culturel, nous devons aborder cette question avec une vision d'une culture citoyenne dynamique, régénérative et filiforme, de préférence à une culture citoyenne dense¹.

Il existe plusieurs raisons stratégiques à cette demande de vision de culture citoyenne. Nous en présenterons trois. La première est les différentes facettes qui distinguent le secteur culturel dont les points saillants sont résumés dans l'étude :

- une part importante de travailleurs autonomes ;
- une part importante d'organismes sans but lucratif ;
- une part significative d'organismes indépendants, la plupart de petite taille ;
- une part significative de bénévoles ;
- des salaires peu élevés pour une main-d'œuvre instruite ;
- l'absence de plans de carrière clairement définis ;
- et
- une offre (de biens et services) hautement diversifiée.

La seconde est que « les travailleurs de la culture sont soumis à des conditions de travail très difficiles, dont la rémunération est inadéquate, à un manque d'avancement ou d'opportunités, à un manque de sécurité et d'avantages sociaux, à un manque de travail à temps plein ainsi qu'à une dévaluation par les conseils, les employeurs, le gouvernement et le public en général ».

Enfin, la troisième est que « parallèlement à leurs compétences professionnelles, des compétences en gestion de carrière » sont absolument indispensables dans un monde de nouvelles technologies. En effet, par sa « position dans le processus de production de contenus

dans la société du savoir, le secteur culturel canadien joue un rôle clé dans la définition des nouvelles écritures de création-production à partir des nouvelles technologies ». Les recommandations de cette étude visent à une prise de conscience « d'inclusion de tous les travailleurs culturels au sein de toutes les activités du secteur culturel, incluant l'élaboration des politiques, et au sein des plus hauts niveaux de direction ». Cette dernière recommandation mérite une profonde réflexion, car elle englobe l'idée d'une justice sociale basée sur un contrat social entre différentes instances.

L'idée d'un contrat social entre les différents partenaires du secteur culturel passe obligatoirement par une définition des responsabilités de chacun. Il est regrettable que des artistes ne soient pas rémunérés pour leurs œuvres, que l'absence de contrats clairs entre les parties sur l'utilisation de leur œuvre dans le temps soit aujourd'hui une source de frustration pour plusieurs. Certes, les responsables de cette situation se trouvent dans les deux camps. Le manque de formation ainsi que l'absence d'instances représentatives pour les artistes débutants et le manque de moyens des petits organismes ouvrent la porte à des abus. Nous ne pouvons pas affirmer qu'un manque de professionnalisme existe chez toutes les maisons d'édition, agences de promotion et maisons de production ou tous les diffuseurs. Nous devons également admettre ce constat : l'artiste en herbe dispose d'assez peu de moyens de négociation, il se trouve en présence de nouveautés auxquelles il n'est pas préparé. L'artiste est un créateur, pas un gestionnaire. Il faudrait des ateliers pour les artistes en devenir ne pouvant adhérer à une association à cause de leur absence de production, préalable à l'admission dans les sociétés et associations de ce secteur. De plus, ces ateliers seraient, sans nul doute, d'une grande utilité pour les nouveaux gestionnaires inexpérimentés.

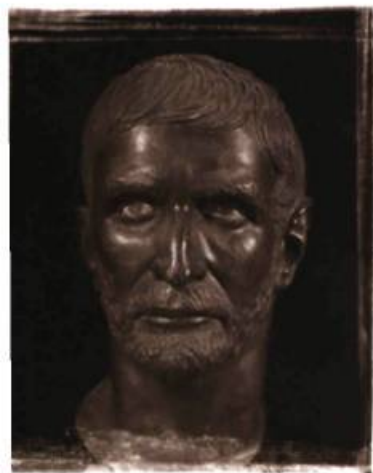
Nous devrions percevoir les travailleurs culturels comme des architectes de civilisations en devenir, non comme des excentriques, voire comme des délinquants de l'ordre social. Les créateurs sont, par définition, des marginaux, mais cette étiquette, ils la revendiquent haut et fort. Il n'y aurait aucune création possible sans ces innovateurs du monde sensible ou du monde de l'imaginaire. Une véritable politique de valorisation de la culture est primordiale au Canada afin de saisir que ce petit nombre d'individus représente des fondations qui, si elles demeurent cachées, ne sont pas moins essentielles à la hauteur de l'édifice ayant pour nom nation. L'histoire ne manque pas d'exemples : toutes les cités dont le rayonnement n'est aujourd'hui qu'un souvenir furent des berceaux culturels. Certes, le commerce des biens était la manne qui rendait possible l'activité culturelle, nous ne pouvons nier cette donnée, mais le mot commerce avait également une étendue plus large que la simple transaction financière ; ce mot incluait des notions telles « idées et connaissances ». Ce commerce des idées et de la connaissance est le plus permanent des commerces, car il donne à nos bibliothèques, nos musées, nos théâtres tout leur sens. Ces cités sont des destinations touristiques prisées de nos contemporains, non pour visiter les

Le premier point est que l'être humain est un créateur et que la création demande un espace-temps libéré de certaines contraintes, matérielles entre autres, mais pas exclusivement.

Le second point est la valorisation de la culture, celle qui fait grandir l'être humain – donc la société à laquelle il s'identifie en tant qu'individu.



Une véritable politique de valorisation de la culture est primordiale au Canada afin de saisir que ce petit nombre d'individus représente des fondations qui, si elles demeurent cachées, ne sont pas moins essentielles à la hauteur de l'édifice ayant pour nom nation. L'histoire ne manque pas d'exemples : toutes les cités dont le rayonnement n'est aujourd'hui qu'un souvenir furent des berceaux culturels.



manufactures de l'époque, d'ailleurs disparues, mais pour visiter des lieux de mémoires d'une culture toujours vivante, malgré son rayonnement plus faible que jadis.

L'étude des questions sur les ressources humaines dans le secteur culturel aborde, de fait, les grands enjeux de la culture au Canada, pays neuf, en construction, et voisin d'une culture envahissante pour ne pas dire étouffante. Le problème de la culture au Canada n'est pas un manque de ressources humaines, mais un certain mimétisme politico-économique de nos voisins du Sud dont le système social n'est pas un modèle du genre. Si la culture c'est la différence, alors nous devons nous assurer quelle demeure garante de nos institutions – politiques comme sociales. Une acculturation pour des raisons purement économiques est un non-sens à la fois pour notre identité, nos valeurs et notre devenir. Il y a toujours eu des emprunts culturels entre les peuples, mais nous tendons aujourd'hui à imiter plutôt qu'adapter ce que nous inspire l'altérité. La culture sert trop souvent de prétexte à la création d'emplois – à temps partiel, éphémères et mal rémunérés – avec des échéances à court terme. Trop de festivals vides de sens, trop de lieux touristiques artificiels, supposés créateurs d'emplois, mais qui ne sont que des mannes financières pour les publicitaires. L'étude souligne l'adaptation nécessaire aux nouvelles technologies avec lesquelles les « travailleurs du culturel » doivent composer, selon la nature de l'occupation bien entendu, – mais cette adaptation existe pour tous les travailleurs ; ce n'est donc pas le nœud gordien du secteur culturel. Nous ne saurions trop recommander cette étude aux décideurs actuels ou futurs travaillant dans le secteur culturel. Elle précède une enquête très justement intitulée *Enquête nationale sur la rémunération et l'administration des organisations des arts sans but lucratif*. Cette dernière présente un aspect comptable de la scène culturelle qui peut être une source appréciable pour les services des ressources humaines d'organismes ou de services municipaux à la recherche de profils de postes en gestion de personnel. Les différentes appellations selon la taille de l'organisme seront une référence utile, sans nul doute. Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet du CRHSC (onglet Outils et ressources). ■

Le reflet de notre avenir : Une étude des questions sur les ressources humaines dans le secteur culturel au Canada. Constats et recommandations, Conseil des ressources humaines du secteur culturel, décembre 2002, 34 p.

Enquête nationale sur la rémunération et l'administration des organisations des arts sans but lucratif, Conseil des ressources humaines du secteur culturel, mai 2003, 76 p.

Richard Mairet est chercheur indépendant dans le domaine de la culture.

¹ Voir « Mondialisation de la contestation », *Liaison*, n° 119, page 54.